



40 rue Henri Barbusse
59223 Roncq

Assemblée générale : Vendredi 16 septembre 2011 à 19 h 30

Salle Joël Bats – rue de Lille – Roncq

Horaires d'entraînement « course à pied » : Mercredi et Vendredi 18 h 30 à 20 h
Dimanche de 9 h 30 à

Lieu : Site du Stade Guy Drut, rue de Lille – Roncq

Horaires d'entraînement « Marche nordique » : Mardi et Samedi de 9 h 15 à 10 h 30

Lieu : parking du Bois Leurent – Espace Jeunes Albert Bricout – Av.de Flandre Roncq

Bulletin d'Inscription – Saison 2011/2012

Nom et Prénom
Adresse **ne remplir qu'en cas de changement**
Code Postal – Ville **d'adresse, de téléphone ou de mail.**
N° téléphone fixe portable
Adresse internet
Date de naissance
Date certificat médical (à joindre)
N° permis de conduire délivré le à

Adhésion 2011/2012

Adhésion au club	14.00 €	14.00 €
Licence Running ⁽¹⁾ :	22.00 €	
Licence Compétition ⁽²⁾ :	66.00 €	
Licence Loisir santé ⁽³⁾	22.00 €	

	Sous-total	=
	Déduction courses saison 2010/2011	
	Licence running	Maxi 19.00 €
	ou Licence compétition	Maxi 66.00 €
		- _____
Fait à	Le	Total = _____ =====

Signature :

- 1) **Licence Running** : Celle-ci dispense de la présentation du certificat médical lors des courses, mais ne permet pas d'être qualifié pour certaines compétitions ou championnats.
Remboursement des frais d'inscription aux courses, lors de l'exercice **2012/2013 plafonné à 22.00 €.**
- 2) **Licence Compétition** : Celle-ci dispense de la présentation du certificat médical lors des courses, permet d'être qualifié et de participer aux différentes épreuves (courses départementales, championnat de France etc...)
Remboursement des frais d'inscription aux courses, lors de l'exercice **2012/2013 plafonné à 66.00 €**

NB pour ces deux licences (1 et 2), le certificat médical doit obligatoirement comporter la mention « **non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition** ».

- 3) **Licence loisir santé (marche nordique)** :
Cette licence permet de s'entraîner à la course à pieds, et à la marche nordique, mais **ne permet pas de participer aux différentes courses.** Elle ne bénéficie donc pas d'un remboursement en fin d'exercice.

NB Pour cette licence, le certificat médical ne doit comporter que la mention « **non contre indication à la pratique de l'athlétisme** »

L'adhésion à la licence Running ou Compétition permet de participer aux entraînements à la marche nordique, sans avoir à souscrire la licence loisir santé.